

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

FISHERIES AND OCEANS

Chair:

The Honourable FABIAN MANNING

Tuesday, February 3, 2015 (in camera)
Tuesday, February 17, 2015

Issue No. 18

Twenty-eighth and twenty-ninth meetings:

Study on the regulation of aquaculture, current challenges
and future prospects for the industry in Canada

WITNESS:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PÊCHES ET DES OCÉANS

Président :

L'honorable FABIAN MANNING

Le mardi 3 février 2015 (à huis clos)
Le mardi 17 février 2015

Fascicule n° 18

Vingt-huitième et vingt-neuvième réunions :

Étude sur la réglementation de l'aquaculture, les défis
actuels et les perspectives d'avenir de l'industrie au Canada

TÉMOIN :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
FISHERIES AND OCEANS

The Honourable Fabian Manning, *Chair*

The Honourable Elizabeth Hubley, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Meredith
* Carignan, P.C. (or Martin)	Munson
* Cowan (or Fraser)	Raine
Lovelace Nicholas	Stewart Olsen
McInnis	Tannas
	Wells

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Poirier (*February 17, 2015*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator McIntyre (*February 4, 2015*).

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator Beyak (*February 4, 2015*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator McInnis (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Poirier (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator Stewart Olsen replaced the Honourable Senator Lang (*January 28, 2015*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PÊCHES ET DES OCÉANS

Président : L'honorable Fabian Manning

Vice-présidente : L'honorable Elizabeth Hubley

et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Meredith
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Munson
* Cowan (ou Fraser)	Raine
Lovelace Nicholas	Stewart Olsen
McInnis	Tannas
	Wells

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 17 février 2015*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 4 février 2015*).

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 4 février 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur McInnis (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 28 janvier 2015*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 3, 2015
(32)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met in camera this day at 5:10 p.m., in room 505, Victoria Building, the chair, the Honourable Fabian Manning, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Hubley, Manning, McIntyre, Meredith, Munson, Raine, Stewart Olsen and Wells (9).

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, December 9, 2013, the committee its study on the regulation of aquaculture, current challenges and future prospects for the industry in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered draft agenda (future business).

It was agreed that Messrs. Gary Hooper, Chief Executive Officer of Aquaculture New Zealand, and Mr. Robert Orr, representing the aquaculture firm Cuna del Mar, be invited to appear before the Committee on Tuesday, February 24, 2015, in the context of the study on aquaculture.

At 6:02 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, February 17, 2015
(33)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 5:32 p.m., in room 9, Victoria Building.

Members of the committee present: The Honourable Senators Manning, McInnis, Meredith, Munson, Raine, Stewart Olsen, Tannas and Wells (8).

In attendance: Odette Madore, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

The acting clerk of the committee informed the committee of the unavoidable absence of the chair and deputy chair and presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Raine moved:

That the Honourable Senator Wells do take the chair of the committee.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 3 février 2015
(32)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui à huis clos, à 17 h 10, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Fabian Manning (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Hubley, Manning, McIntyre, Meredith, Munson, Raine, Stewart Olsen et Wells (9).

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 9 décembre 2013, le comité poursuit son étude de la réglementation de l'aquaculture, les défis actuels et les perspectives d'avenir de l'industrie au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que M. Gary Hooper, directeur général d'Aquaculture New Zealand, et M. Robert Orr, représentant de l'entreprise d'aquaculture Cuna del Mar, soient invités à comparaître devant le comité le mardi 24 février 2015 dans le cadre de l'étude sur aquaculture.

À 18 h 2, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 17 février 2015
(33)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 17 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Manning, McInnis, Meredith, Munson, Raine, Stewart Olsen, Tannas et Wells (8).

Également présente : Odette Madore, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le greffier suppléant du comité informe les honorables sénateurs de l'absence inévitable du président et de la vice-présidente et procède à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénatrice Raine propose :

Que l'honorable sénateur Wells soit président du comité.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Wells took the chair and made a statement.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, December 9, 2013, the committee continued its study on the regulation of aquaculture, current challenges and future prospects for the industry in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESS:

Dalhousie University, Schulich School of Law:

William Lahey, Associate Professor of Law.

Mr. Lahey made a statement and answered questions.

At 5:56 p.m., the Honourable Senator Manning took the chair.

It was agreed:

That the committee proceed in camera, pursuant to rule 12-16(1)(d), for the consideration of a draft agenda.

At 6:40 p.m., the committee suspended.

At 6:46 p.m., the committee resumed.

At 7:17 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Wells prend le fauteuil et fait une déclaration.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 9 décembre 2013, le comité poursuit son étude de la réglementation de l'aquaculture, les défis actuels et les perspectives d'avenir de l'industrie au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

École de droit Schulich, Université Dalhousie :

William Lahey, professeur de droit agrégé.

M. Lahey fait un exposé et répond aux questions.

À 17 h 56, l'honorable sénateur Manning assume la présidence.

Il est convenu :

Que la séance se poursuive à huis clos, conformément à l'article 2-16(1)d) du Règlement, pour examiner un projet d'ordre du jour.

À 18 h 40, la séance est suspendue.

À 18 h 46, la séance reprend.

À 19 h 17, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Maxwell Hollins

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 17, 2015

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 5:32 p.m. to study the regulation of aquaculture, current challenges and future prospects for the industry in Canada.

[English]

Shaila Anwar, Acting Clerk of the Committee: Honourable senators, as the acting clerk of the committee, it is my duty to inform you of the unavoidable delay of the chair and deputy chair, and I'm here to preside over the election of an acting chair. I'm ready to receive nominations to that effect.

Senator Raine: I nominate Senator Wells.

Ms. Anwar: It is moved by the Honourable Senator Raine that the Honourable Senator Wells do take the chair of this committee.

Honourable senators, is it your pleasure to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Anwar: I declare the motion carried.

Senator David M. Wells (*Acting Chair*) in the chair.

The Acting Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans. We're continuing our study on the regulation of aquaculture, current challenges and future prospects for the industry in Canada. I am pleased to welcome Mr. William Lahey, Associate Professor of Law from the Schulich School of Law at Dalhousie.

My Lahey, I understand you have some opening statements. The floor is yours.

William Lahey, Associate Professor of Law, Dalhousie University, Schulich School of Law: Good evening, senators. I want to start by saying that I appreciate the opportunity very much to come here and speak with you this evening. I also want to start by sharing the regrets of my colleague Meinhard Doelle, who was supposed to be here with me tonight. Weather intervened, so he is in Halifax, I think watching as we proceed.

Our understanding is that you asked us to come here tonight to talk about and answer questions about a report that we wrote on the regulation of aquaculture in Nova Scotia, so I'll direct my brief opening comments to that report.

In that report we recommended a fundamental overhaul of how aquaculture is regulated in Nova Scotia. Our recommendations call for changes in practically every aspect of the current regulatory process. This reflected two fundamental conclusions. First, the current regulatory system is not adequate for ensuring the industry develops and grows in ways that are

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mardi 17 février 2015

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 17 h 32, pour poursuivre son étude sur la réglementation de l'aquaculture, les défis actuels et les perspectives d'avenir de l'industrie au Canada.

[Traduction]

Shaila Anwar, greffière suppléante du comité : Honorables sénateurs, en tant que greffière suppléante du comité, il est de mon devoir de vous informer du retard inévitable du président et de la vice-présidente. Je vais donc présider à l'élection d'un président suppléant. Je suis prête à recevoir les propositions de nomination à cet effet.

La sénatrice Raine : Je propose le sénateur Wells.

Mme Anwar : L'honorable sénatrice Raine propose que l'honorable sénateur Wells soit élu à la présidence du comité.

Plaît-il aux sénateurs d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

Mme Anwar : Je déclare la motion adoptée.

Le sénateur David M. Wells (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant : Bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur la réglementation de l'aquaculture, les défis actuels et les perspectives d'avenir de l'industrie au Canada. Je suis heureux d'accueillir notre témoin, M. William Lahey, professeur de droit agrégé, École de droit Schulich, Université Dalhousie.

Monsieur Lahey, si j'ai bien compris, vous avez un exposé à nous présenter, alors vous avez la parole.

William Lahey, professeur de droit agrégé, École de droit Schulich, Université Dalhousie : Mesdames et messieurs, bonsoir. Je tiens d'abord à vous dire que je vous suis reconnaissant de cette occasion de venir discuter avec vous aujourd'hui. J'ai le regret de vous annoncer que mon collègue, Meinhard Doelle, qui devait m'accompagner aujourd'hui, n'a pu se rendre en raison des intempéries. Il est donc demeuré à Halifax et j'imagine qu'il nous écoute en ce moment.

Selon ce que nous comprenons, vous nous avez invités ici pour parler de notre rapport sur la réglementation de l'aquaculture en Nouvelle-Écosse et répondre à vos questions sur celui-ci. Par conséquent, mon exposé portera sur ce rapport.

Dans notre rapport, nous recommandons la révision complète de la réglementation de l'aquaculture en Nouvelle-Écosse. Nous recommandons la modification de presque tous les aspects du processus de réglementation. Ces recommandations s'expliquent par deux conclusions. Premièrement, le système de réglementation actuel ne permet pas d'assurer le développement et la croissance

environmentally responsible and beneficial to local communities. Second, we concluded that a fundamental overhaul of the regulatory process is essential to public confidence in the regulatory process, and that public confidence, in our view, is necessary for the industry's development and growth.

At the same time, we concluded that if the industry was appropriately regulated, its growth and development could play an important role in contributing to the prosperity of Nova Scotia. In other words, we concluded that regulation can address the questions and concerns people have about the industry and that the permanent moratorium on its growth and development in Nova Scotia — and I speak specifically of marine-based salmon farming — was not something we thought was warranted.

In reaching these conclusions, we were guided by something called the Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act, which is Nova Scotia legislation that calls for an integration of economic, social and environmental objectives as the basis for the province's future. From that legislation, we got the inspiration for the policy objective for the regulatory framework that we recommended, which we called regulation that would aid and assist in the development of a low-impact industry that had high economic value. That's the kind of aquaculture that we saw as being consistent with that model of integrated development that the Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act called for.

We were also guided by something that in Nova Scotia we call the One Nova Scotia Commission report, a report authored by a commission chaired by Acadia University President Ray Ivany. That report generally calls for urgent and drastic action on the province's economy. It emphasizes the continuing importance of natural resources and natural resources industries to the province's future, and recognizes the importance of environmental protection to the development of those industries.

The specific regulatory changes we've recommended, it's a 125-page report. I couldn't do anything but scratch the surface in terms of opening comments, but I will simply say that we've called for statutorily guaranteed public participation in all stages of the regulatory process, beginning before there is an application for a licence. We've called for pervasive regulatory transparency, both in the licensing of aquaculture and the ongoing monitoring and enforcement of regulations on licensed facilities. We've called for statutory provisions that specify the matters to be addressed in each licence and that specify the content of certain critical terms and conditions, the main one being the maintenance ofoxic conditions in the water so that the water continues to be healthy for wild species.

We have called for a new system for classifying the suitability of coastal areas for different kinds of finfish aquaculture as either being generally suitable, generally not suitable or suitable, depending on the scale and nature of the particular facility or

de l'industrie d'une façon respectueuse de l'environnement ou avantageuse pour les collectivités locales. Deuxièmement, selon nous, une révision complète du processus de réglementation est nécessaire pour que le public ait confiance au processus. À notre avis, la confiance du public est primordiale à la croissance et au développement de l'industrie.

Parallèlement, nous croyons que si l'industrie est proprement réglementée, sa croissance et son développement contribueront à la prospérité économique de la Nouvelle-Écosse. En d'autres mots, nous croyons que cette réglementation pourrait répondre aux questions et calmer les inquiétudes des gens au sujet de l'industrie et que le moratoire permanent sur la croissance et le développement de l'industrie en Nouvelle-Écosse — je parle plus particulièrement de la salmoniculture en milieu marin — n'est pas justifié.

Pour tirer ces conclusions, nous nous sommes appuyés sur l'Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act, une loi provinciale de la Nouvelle-Écosse qui exige l'harmonie entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux pour assurer l'avenir de la province. Nous nous sommes inspirés de cette loi pour rédiger l'objectif stratégique du cadre réglementaire que nous recommandons. Celui-ci demande l'adoption d'une réglementation qui favoriserait le développement d'une industrie à faible impact, mais à valeur économique élevée. Selon nous, ce genre d'aquaculture cadre avec le modèle de développement intégré exigé par l'Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act.

Nous nous sommes également appuyés sur ce que l'on appelle en Nouvelle-Écosse le rapport One Nova Scotia Commission. Il s'agit d'un rapport publié par une commission présidée par Ray Ivany, président de l'Université Acadia. De façon générale, ce rapport demande l'adoption de mesures urgentes et drastiques pour l'économie de la province. Il souligne l'importance des industries des ressources naturelles et des ressources elles-mêmes pour l'avenir de la province et reconnaît l'importance de la protection environnementale dans le développement de ces industries.

Les changements que nous recommandons à la réglementation... Il s'agit d'un rapport de 125 pages. Je ne peux pas entrer dans les détails dans mon exposé. Je dirai simplement que nous demandons : une participation publique garantie par la loi à toutes les étapes du processus de réglementation, et ce, avant qu'une demande de permis soit présentée; une transparence réglementaire générale, tant en ce qui concerne la délivrance de permis qu'en ce qui concerne la surveillance des installations autorisées et l'application des règlements; et l'adoption de dispositions législatives qui précisent ce que doivent comporter les permis et les détails de certaines modalités essentielles, notamment le maintien de conditions oxiques dans l'eau afin que l'eau demeure salubre pour les espèces sauvages.

Nous demandons la création d'un nouveau système servant à classifier les régions côtières selon les piscicultures pour lesquelles elles conviennent, à savoir si elles sont généralement adéquates, généralement inadéquates ou inadéquates en fonction de la taille

project that's proposed. The idea of this system is that classification would inform the analysis and decision making on particular applications for licences, and this classification system would also help to ensure that the industry develops where it can develop in an environmentally sustainable and responsible manner, and that it is prevented from developing and growing in areas where biophysical conditions or socio-economic conditions can be known in advance are likely to cause problems; I'll put it that way.

We've also recommended that a formal hearing would be a necessary part of decision making on all licences. We've recommended licensing principles that would be set out in legislation that would have to be addressed by each applicant for a licence, a more independent appeal process and a strengthened emphasis on the centrality of the health of farmed fish. This is key to achieving not just the health of farmed fish and the prosperity that comes from that, but the avoidance or at least the limitation of many of the activities that cause concerns about the industry, many of which are taken to address illness, when illness occurs in farmed fish.

We've called for increased and more rigorous monitoring and enforcement, significant expansion in the capacity of Nova Scotia's regulators, strengthened measures to reduce or avoid risk to wild salmon — in particular the requirement for a comprehensive containment system to avoid escapes — and the establishment of several ongoing consultation processes. One is on the implementation of the regulatory framework we've proposed, and another focused on ongoing relationships between the regulators, the industry and the research community to help ensure that the regulation is informed by science and that research — and there is much research in Atlantic Canada and Nova Scotia on aquaculture — is informed by the issues that arise in regulation as it unfolds.

I'll stop there, and I welcome questions from the committee.

The Acting Chair: Thank you very much, Mr. Lahey.

In your study, when you looked specifically at the appeals process, if there are compliance requirements set up in an application process and those conditions are met, would they still be subject to an appeal process by those not in favour of aquaculture activities in a certain area?

Mr. Lahey: The issue at both stages of the decision making would be consistency of the licensed activity with the criteria that are used to assess applications for licence. So the appeal body — and we've recommended it could either be the minister of aquaculture or an independent appeal body — would have no authority to change those criteria or conditions. The issue on appeal will be whether the first-level decision maker — which on our model would be an official in the Department of Fisheries and

et de la nature de l'installation ou du projet proposés. L'idée, c'est que cette classification guiderait l'analyse des demandes de permis et les décisions connexes, assurerait le développement de l'industrie de façon durable et responsable sur le plan environnemental et empêcherait le développement et la croissance là où l'on sait d'avance que les conditions biophysiques ou socio-économiques risquent de poser problème, disons.

Nous recommandons également la tenue d'audiences officielles dans le cadre du processus décisionnel pour la délivrance de tous les permis. Nous recommandons l'adoption de principes légiférés régissant la délivrance de permis que tous les demandeurs devront respecter, l'adoption d'un processus d'appel plus indépendant et une plus grande attention à la santé des poissons d'élevage. Cela est essentiel non seulement pour assurer la santé des poissons d'élevage et la prospérité de cette industrie, mais aussi pour éliminer ou au moins limiter les activités de l'industrie qui inquiètent — des activités dont le but est, la plupart du temps, de traiter les maladies qui touchent les poissons d'élevage, s'il y a lieu.

Nous demandons une surveillance plus étendue et rigoureuse, un accroissement considérable de la capacité des organismes de réglementation de la Nouvelle-Écosse, le renforcement des mesures visant à réduire ou à éliminer les risques pour le saumon sauvage, notamment l'exigence de disposer d'un système intégré de confinement pour éviter les fuites, et la mise en place de plusieurs processus de consultation continue. Un de ces processus porte sur la mise en œuvre du cadre de réglementation que nous proposons, et un autre concerne la relation continue entre les organismes de réglementation, l'industrie et le milieu de la recherche, de sorte pour s'assurer que la réglementation s'appuie sur des données scientifiques et que la recherche — il se fait beaucoup de recherche sur l'aquaculture en Nouvelle-Écosse et dans le Canada atlantique — porte sur les enjeux qui découlent de l'application de la réglementation.

Je vais m'arrêter ici. Je serai heureux de répondre aux questions des membres du comité.

Le président suppléant : Merci beaucoup, monsieur Lahey.

Dans le cadre de votre étude, vous vous êtes penchés sur le processus d'appel. Si des exigences de conformité doivent être respectées dans le cadre du processus de demande et qu'elles le sont, la demande peut-elle encore faire l'objet d'un appel de la part de ceux qui s'opposent aux activités d'aquaculture dans une certaine région?

M. Lahey : La question des deux étapes du processus décisionnel vise à assurer l'uniformité entre les activités autorisées et les critères utilisés pour évaluer la demande de permis. Donc, l'organisme d'appel — nous recommandons que ce soit le ministre de l'aquaculture ou un organisme d'appel indépendant — n'aurait pas le pouvoir de modifier ces critères ou conditions. Ce qui peut être porté en appel, c'est si le décideur de premier niveau — selon notre modèle, il s'agirait d'un

Aquaculture — properly applied the criteria or conditions. So decision making at both levels would be subject to the content or the substance of the law, recognizing that there's often judgment to be exercised in how proposed activities do or do not align with statutory conditions that, of necessity, sometimes have to be stated in general terms.

The Acting Chair: Thank you.

Senator Munson: Thank you for being here, professor.

Concerning disease, I think your panel talked with the Canadian Food Inspection Agency and they seemed to indicate to you that the surveillance systems are there and are pretty good.

Mr. Lahey: Right.

Senator Munson: But they expressed less confidence in industry. Can you elaborate on that? We spent a lot of time there, and industry gave us a lot of assurances that they're ready to act if there is a disease outbreak.

Mr. Lahey: The first thing I want to say is the officials from the Canadian Food Inspection Agency were very helpful to us, and we appreciated their assistance very much. They did share with us confidence in the surveillance processes that were in place at the governmental level, not just in Nova Scotia but in our end of the country more generally, in Atlantic Canada.

I'll get directly to your question, but before I do, we recommend in our report that the legislation in Nova Scotia should be much more specific than it currently is as to the elements and processes that are part of that surveillance system. It was in part to make sure that the surveillance system continues to be good, and also that the public have confidence and knowledge of what that surveillance system consists of and how it operates.

The concern that the agency shared with us was quite specific relative to industry. It was the capacity to manage significant outbreaks of disease. The core issue that the agency shared with us is that its observation — if I can put it that way, because the people we spoke to were speaking on behalf of the organization — was that there has been less cooperation among the various companies involved in the industry in Atlantic Canada to put in place the kinds of infrastructure needed to deal with disease outbreak than the agency observes being in place in Western Canada, for example.

Senator Munson: What kind of infrastructure?

Mr. Lahey: Predetermination of what boats are available to be used for the purposes of moving diseased fish, for example, so that there isn't any delay in accessing those boats and there isn't a set of questions that has to be answered in advance of the use of a boat of what it's going to be used for afterwards, the concern being the spread of disease. Similarly, with docks or wharves, which ones have been set up to be biosecure so that they can be

responsable du ministère des Pêches et de l'Aquaculture — a correctement appliqué les critères ou les conditions établis. Donc, la prise de décision aux deux niveaux serait assujettie au contenu de la loi. Mais, il faut faire preuve de jugement au moment de déterminer si les activités proposées respectent les conditions réglementaires qui, parfois, sont exprimées en termes généraux.

Le président suppléant : Merci.

Le sénateur Munson : Merci d'avoir accepté notre invitation, professeur.

Au sujet de la maladie, votre groupe s'est entretenu avec des responsables de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Ils vous ont dit qu'il y avait des systèmes de surveillance en place et qu'ils étaient assez efficaces.

M. Lahey : C'est exact.

Le sénateur Munson : Mais, ils vous ont dit ne pas avoir le même niveau de confiance envers l'industrie. Pourriez-vous nous donner des détails à ce sujet? Nous avons passé beaucoup de temps dans votre province et les intervenants de l'industrie nous ont assurés qu'ils sont prêts à réagir en cas d'épidémie.

M. Lahey : J'aimerais dire, d'abord, que les responsables de l'Agence canadienne d'inspection des aliments nous ont été très utiles et nous les remercions. Ils nous ont dit avoir confiance aux processus de surveillance gouvernementaux, non seulement en Nouvelle-Écosse, mais dans le Canada atlantique en général.

Avant de vous répondre, j'aimerais souligner que nous avons recommandé dans notre rapport que la loi en Nouvelle-Écosse soit plus claire sur les éléments et les processus liés au système de surveillance, en partie pour nous assurer que le système de surveillance demeure efficace et pour que le public ait confiance au système, qu'il le comprenne et qu'il sache comment il fonctionne.

Les inquiétudes des responsables de l'agence concernaient l'industrie et sa capacité à gérer des éclosions importantes de maladies. Selon l'agence — enfin, les responsables de l'agence qui s'exprimaient au nom de celle-ci —, il y avait moins de coopération entre les diverses sociétés de l'industrie dans le Canada atlantique pour la mise en place du genre d'infrastructure nécessaire pour réagir à une épidémie que ce qui avait été observé dans l'Ouest canadien, par exemple.

Le sénateur Munson : Quel genre d'infrastructure?

M. Lahey : La désignation préalable des bateaux à utiliser pour déplacer les poissons malades, par exemple, afin d'éviter les délais et les interrogations relatives à l'utilisation de ces bateaux une fois l'épidémie terminée, tout cela dans le but d'éviter la propagation de la maladie. C'est la même chose en ce qui concerne les quais, c'est-à-dire définir à l'avance lesquels seront biosécurisés pour le déplacement des poissons malades. Il faut

used for that purpose? Disposal of carcasses, where is it going to happen? These are all things that the agency emphasized need to be in place in advance so that the response to a disease outbreak can be sufficiently expeditious.

I don't think this is repeating myself. The other aspect of what the agency said to us is that if cooperation and collaboration among different companies is needed on the West Coast where the industry is larger, it's certainly required on the East Coast where the industry is smaller.

Senator Munson: Do you have a view of why there is less cooperation on the East Coast? Are the other provinces operating in silos?

Mr. Lahey: No. We didn't have the opportunity to explore this in great length or detail. We thought it was significant enough that we should mention it in our report. It may have something to do with the fact that the industry in Atlantic Canada is divided between the four relatively small jurisdictions, whereas on the West Coast it's all within the province of British Columbia, but that would be speculation on my part. We didn't have the opportunity to explore the reasons beyond what was shared with us by the CFIA.

Senator Munson: On scientific research, there is some mention here of the panel recommending that the DFA establish a network of academics and community experts in aquaculture that would facilitate the department's access to combined scientific expertise. Is there expertise here in Ottawa that could be used in that regard?

Mr. Lahey: Absolutely. We didn't intend to limit the recommendation to the expertise immediately available in the region. As part of our process, we established what we called a knowledge roster and we held three knowledge workshops. Many of the experts who participated in that process were from outside of Nova Scotia and Atlantic Canada.

What we learned in the process is that there is a lot of expertise in aquaculture right across the country, and indeed beyond the country, that would be very valuable to Nova Scotia to tap into.

Senator Stewart Olsen: I have a couple of questions on your presentation today that interested me. You talked about suitability.

Mr. Lahey: Yes.

Senator Stewart Olsen: Who would decide on suitability?

Mr. Lahey: The first thing I want to say on this is that everyone we talked to agreed that certain coastal areas are suitable for certain kinds of aquaculture and certain coastal areas are not.

Another important aspect of that is everyone agreed that licensing needs to take the suitability of the bodies of water in question seriously into account, things like depth of the water, flow of the current, proximity to other species, so on and so forth.

aussi prévoir l'élimination des carcasses. C'est ce genre de décisions qui, selon l'agence, doivent être prises à l'avance pour réagir rapidement à une éclosion de maladie.

Je ne crois pas que je me répète. L'agence nous a dit également que si la coopération et la collaboration entre les sociétés étaient nécessaires sur la côte Ouest où l'industrie est plus vaste, elles le sont certainement sur la côte Est où l'industrie est plus petite.

Le sénateur Munson : Savez-vous pourquoi il y a moins de coopération sur la côte Est? Les autres provinces travaillent-elles en vase clos?

M. Lahey : Non. Nous n'avons pas eu l'occasion d'analyser cette question en détail, mais nous étions d'avis qu'elle était suffisamment importante pour en parler dans notre rapport. C'est peut-être parce que l'industrie dans le Canada atlantique est divisée entre quatre territoires relativement petits, alors que sur la côte Ouest, l'industrie est implantée dans une seule province, en Colombie-Britannique. Mais, ce n'est qu'une hypothèse. Nous n'avons pas eu l'occasion d'aller au-delà de ce que les responsables de l'agence nous ont dit.

Le sénateur Munson : Au sujet de la recherche scientifique, vous recommandez dans votre rapport que le MPA crée un réseau d'universitaires et de spécialistes de l'aquaculture afin que le ministère puisse tirer avantage de l'expertise de l'ensemble du milieu. Cette expertise existe-t-elle ici, à Ottawa?

M. Lahey : Absolument. Nous ne recommandons pas d'utiliser uniquement l'expertise que l'on retrouve dans les régions. Dans le cadre de notre processus, nous avons dressé ce que nous appelons une liste de connaissance et organisé trois ateliers de connaissance. Parmi les participants, bon nombre n'étaient pas de la Nouvelle-Écosse ou du Canada atlantique.

Ce processus nous a permis de découvrir que l'expertise se trouve partout au pays, et même à l'étranger, et qu'il serait utile pour la Nouvelle-Écosse de faire appel à cette expertise.

La sénatrice Stewart Olsen : J'aurais quelques questions à vous poser au sujet de votre exposé. Vous avez parlé de l'adéquation.

M. Lahey : C'est exact.

La sénatrice Stewart Olsen : Qui décide du caractère adéquat de l'emplacement?

M. Lahey : J'aimerais d'abord souligner que tous ceux à qui nous avons parlé s'entendent pour dire que certaines régions conviennent à certains types d'aquaculture, alors que d'autres non.

Ils s'entendent aussi pour dire que le processus de délivrance des permis doit vraiment tenir compte du caractère adéquat de l'étendue d'eau concernée, comme la profondeur, le mouvement du courant et la proximité d'autres espèces, notamment.

Our recommendation is to some extent based on the idea that that question of suitability should be separated from the consideration of a specific application so that it becomes part of the context or the lens that is applied to a particular application and avoids the danger of suitability being inappropriately assessed because there's a temptation to reach a certain conclusion with a specific application, the company has invested a lot of time and effort, so on and so forth.

So ultimately, suitability would have to be determined by the regulatory agency. We identified three different processes that could be used to assess suitability, and two of them at least would give the regulatory department the opportunity to utilize third parties. One process would be a general mapping of coastal areas. Another would be a more targeted classification or assessment of suitability in a general region. Both of those might be suitable to seek the assistance of a panel or a third party.

The third way in which classification could happen is in the context of an application for a specific licence, because we didn't want the whole licensing process to be held up by a classification process that, to be comprehensive, could take many, many years. Where classification happened at the front end of the licensing process, our expectation is it would definitely be done by the regulatory agency itself.

Senator Stewart Olsen: I know you gave three choices, three options. Are you suggesting that perhaps the ministry should sit down and map out Nova Scotia and say, "Okay, this place might be good; this place might be good; this place might be good"? In other words, what would trigger a suitability assessment?

Mr. Lahey: We certainly are not recommending all development of the industry be held in abeyance until there is a comprehensive mapping of the province.

The other important thing to emphasize is we recognize that assessments of suitability will change over time. It can't be a process that carves determinations in stone. Environmental conditions change and socio-economic conditions change. The industries and the technology and practices that the industry use change so that a site that at one period in time might not look very suitable, that might actually change as the potential for adverse impact declines with the adoption of new technology or new practices. We certainly weren't recommending a comprehensive mapping process.

On the other hand, our sense was there that is a lot of consensus at both ends of the spectrum as to areas that just won't be suitable. It's just not conceivable that they're suitable for salmon farming in particular and, conversely, strong opinions perhaps at the other end of the spectrum, although maybe fewer people holding those opinions at the other end of the spectrum.

So if we have that knowledge, our thought was it would be helpful in terms of public comfort level with the regulatory framework that we confirm the sites that we know are not going

Dans une certaine mesure, notre recommandation s'appuie sur l'idée selon laquelle l'adéquation doit être analysée séparément de la demande de permis afin d'éviter qu'elle soit mal évaluée en raison de la tentation à vouloir prendre une décision précise sur une demande, par exemple, parce que la société concernée a investi beaucoup de temps et d'effort dans le projet.

Donc, au bout du compte, l'adéquation devrait être évaluée par un organisme de réglementation. Nous avons défini trois processus différents qui pourraient être utilisés pour analyser l'adéquation, dont au moins deux permettraient à l'organisme de réglementation de faire appel à une tierce partie. Un des processus servirait à cartographier les régions côtières, et un autre ciblerait davantage la classification ou l'évaluation de l'adéquation dans une région en général. Dans les deux cas, il serait possible de faire appel à une tierce partie.

Le troisième processus de classification s'appliquerait dans le cas d'une demande pour un permis en particulier. Nous ne voulions pas que le processus de délivrance de permis soit retardé par le processus de classification qui, si l'on veut qu'il soit détaillé, pourrait prendre de nombreuses années. Selon nous, si la classification est établie au début du processus de délivrance de permis, c'est l'organisme de réglementation qui doit s'en charger.

La sénatrice Stewart Olsen : Je sais que vous avez donné trois choix, trois options. Proposez-vous que le ministère doive étudier la carte de la Nouvelle-Écosse et déterminer les emplacements qui conviennent? Autrement dit, quels facteurs déclencheraient la tenue d'études pour déterminer le caractère approprié des sites?

M. Lahey : Nous ne recommandons certainement pas d'empêcher l'expansion de l'industrie jusqu'à ce qu'on ait procédé à une cartographie complète de la province.

L'autre aspect qu'il convient de souligner, c'est que nous reconnaissons que les évaluations du caractère approprié des sites évolueront au fil du temps; les critères ne peuvent être immuables. Les conditions environnementales et les conditions socio-économiques changent. Les industries ainsi que la technologie et les pratiques qu'elles utilisent changent. Par conséquent, un site qui ne semblerait pas convenir à un moment précis pourrait convenir plus tard en raison de l'adoption de nouvelles technologies ou de nouvelles pratiques qui réduisent les risques d'effets préjudiciables. Nous n'avons certainement pas recommandé un processus de cartographie complète.

D'un autre côté, nous avons eu l'impression qu'il y avait un fort consensus aux deux extrémités du spectre quant aux secteurs qui ne sont pas propices. Certains considèrent qu'il est inconcevable que ces sites conviennent à la salmoniculture, en particulier, et d'autres — même s'ils sont moins nombreux — sont de l'avis contraire.

Donc, nous pensons qu'avoir ces connaissances nous permettra d'établir la liste des sites qui ne seront pas aménagés à des fins de pisciculture et de concentrer le développement de l'industrie dans

to be developed for finfish aquaculture and we concentrate the development of the industry in areas that we do think are suitable and be explicit about the basis upon which they are suitable. But that would be at either end of the spectrum.

We'll have to develop a lot of work about other coastal areas over time, and that's why we put forward these three different mechanisms that could all be operating at the same time. What they're contributing to ultimately, hopefully, is a fairly comprehensive sense of which coastal areas are and are not suitable for different kinds of finfish aquaculture.

Senator Stewart Olsen: Am I wrong in saying that you're suggesting it should mostly be science-based suitability rather than warring interest groups or warring residents? But then you say the people would be reassured. So it's good. It's great. I'm just wondering how you would get past that.

Mr. Lahey: I want to explain what I just said. I think the development of the industry suffers from the widespread view that salmon aquaculture could happen anywhere and everywhere around the coast of Nova Scotia, when the reality is there are many parts of coastal Nova Scotia that people in the industry say are just not suitable for salmon aquaculture. It may be for environmental reasons or, more often, because you can't have reasonable prospect of a successful operation in that part of the coastal area. Water temperature, for example, is a very important factor.

So it would alleviate, in our view, some of the anxiety that fuels opposition to the industry to confirm that certain parts of Nova Scotia are just not going to be developed for this kind of aquaculture. Another kind of aquaculture might come along but not this kind of aquaculture.

Senator Stewart Olsen: Thank you professor.

Senator McInnis: I want to follow along with this. If I am in the industry today and I make application, there's kind of a moratorium in Nova Scotia, correct? So nothing would happen. They're not accepting applications. Is that pretty much the case?

Mr. Lahey: The minister who appointed us said that there would be no licensing of new finfish aquaculture sites during our process. We recommended in our report that that moratorium, which is quite targeted, be maintained until the new regulatory framework was in place. Our understanding is that the current government is maintaining that targeted moratorium on finfish aquaculture until the new regulatory framework is ready to be implemented.

Senator McInnis: First of all, I want to commend you and your colleague for what you have done. As I said to you earlier, if you can bring 400 representatives of the groups — even industry, individuals, groups that are opposed — into the Lord Nelson

des secteurs que nous considérons comme propices, en fonction de critères clairement définis, ce qui favorisera l'acceptation du cadre réglementaire par le public, et ce, aux deux extrémités du spectre.

Au fil du temps, nous aurons beaucoup de travail à faire par rapport à d'autres régions côtières, et c'est pour cette raison que nous avons proposé ces trois mécanismes, qui auront lieu simultanément. Nous espérons qu'ils nous permettront un jour d'avoir une idée plutôt précise des régions côtières qui sont propices à diverses activités de pisciculture, ou non.

La sénatrice Stewart Olsen : Ai-je tort de dire que vous êtes d'avis qu'il faille plutôt se fonder sur des données scientifiques pour établir s'il y a lieu d'exploiter ces sites plutôt que de se fier aux avis divergents de groupes d'intérêts ou de résidents? Vous dites que les gens seraient rassurés. Donc, c'est bien; c'est formidable. Je me demande simplement comment vous pourriez ignorer ces points de vue.

M. Lahey : Permettez-moi de préciser mes propos. Je pense que le point de vue répandu selon lequel la salmomiculture est possible partout le long des côtes de la Nouvelle-Écosse nuit à la croissance de l'industrie. Or, il faut savoir qu'en réalité, les gens de l'industrie considèrent que de nombreux secteurs côtiers de la Nouvelle-Écosse ne sont pas propices à la salmomiculture. Cela peut être lié à des facteurs environnementaux ou — ce qui est plus fréquent — au fait que les perspectives d'une exploitation piscicole rentable dans ce secteur sont faibles. Par exemple, la température de l'eau est un facteur très important.

Donc, d'après nous, confirmer que des exploitations aquacoles de ce genre ne seront pas implantées dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse pourrait atténuer une partie des préoccupations qui alimentent l'opposition à l'égard de l'industrie. Il pourrait y avoir d'autres formes d'aquaculture, mais pas celle-là.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci, monsieur.

Le sénateur McInnis : J'aimerais poursuivre dans cette veine. Supposons que je fais partie de l'industrie et que je présente une demande. Il y a actuellement en Nouvelle-Écosse un moratoire quelconque, n'est-ce pas? Donc, il ne se passerait rien puisqu'on n'accepte pas de demandes. Est-ce exact?

M. Lahey : Le ministre qui nous a nommés a indiqué qu'aucun permis d'exploitation ne serait accordé pour de nouveaux sites d'aquaculture de poissons à nageoires pendant notre processus. Dans notre rapport, nous avons recommandé le maintien de ce moratoire — qui est très ciblé — jusqu'à la mise en place du nouveau cadre réglementaire. Nous croyons comprendre que le gouvernement actuel a décidé de maintenir ce moratoire ciblé sur l'aquaculture de poissons jusqu'à ce que le nouveau cadre réglementaire puisse être mis en œuvre.

Le sénateur McInnis : Premièrement, je tiens à vous féliciter, vous et votre collègue, du travail que vous avez accompli. Comme je vous l'ai dit plus tôt, si vous réunissez 400 représentants de divers groupes à l'hôtel Lord Nelson, à Halifax — même des

Hotel in Halifax and there's a consensus that they agree with this report, there has to be something good in it. It is a comprehensive report.

But the government has not yet accepted it. Obviously they have to look at it, and I understand that. But what I see here, this is going to take some considerable time. For the life of me, I would find it difficult to believe that there would be legislation until the year 2016.

I also see the various components of this that have to be pulled together that you've suggested. They are all good; however, governments don't move that quickly. You and I know, living in Nova Scotia, as to what we hear regarding complaints about the Ivany commission that came out a year ago and no one is doing anything. These things take time, and that is the case here.

Let me come quickly to the classification. I take it no one has costed this?

Mr. Lahey: No.

Senator McInnis: This is going to be a costly venture, no question about that.

When I come to the classification, let's say we have a green light and I live in Spry Harbour and pulled 300 people into the community hall opposed to this. You have all the other criteria, current steps, perhaps free of salmon, no problem there, but the community is opposed to it. Then what? Where does that fit into the formula? You talked about social licence in the report. What happens in that instance?

Mr. Lahey: We did not recommend a regulatory system where the answer would depend on whether or not a majority of the people accepted it or opposed it. Instead, we emphasized that community support is vitally important, and the way that the industry needs to go to achieve community support is a rigorous regulatory process that will allow everyone, either for or against, an equal opportunity to present their arguments and evidence and to see the resulting written decision that explains how the denial or the approval reflects the licensing principles spelled out in the legislation and the issues raised in the hearing and the evidence put forward in the hearing.

Senator McInnis: But nothing to do with the rights of the private property holder living on the shoreline?

Mr. Lahey: Well, one of the criteria, in general terms, is adverse impact of the proposed operation on other users of the public resource, being the waters and the shoreline. It's less amenable to specific scientific specification than, for example, water depth or water flow, but it's nevertheless important, and it has to be taken into account. People have the opportunity to come forward and say, "We're opposed." I'm not saying that's irrelevant. It's relevant in itself. "We're opposed for these reasons: It's interfering with the conduct of the lobster fishery." This is an

représentants de l'industrie, des particuliers et des groupes qui sont opposés — et qu'ils approuvent tous ce rapport, c'est qu'il doit être pertinent. C'est un rapport plutôt complet.

Toutefois, le gouvernement ne l'a pas encore accepté. On doit prendre le temps de l'étudier, évidemment, ce que je comprends. Toutefois, d'après ce que je peux voir, cela prendra beaucoup de temps. J'ai peine à croire qu'on puisse avoir une mesure législative avant 2016.

Je constate aussi qu'il faut regrouper les divers éléments que vous avez proposés. Ce sont tous des points pertinents, mais les gouvernements n'agissent pas si rapidement. Comme nous habitons tous les deux en Nouvelle-Écosse, nous avons tous les deux entendu les plaintes concernant le rapport de la commission Ivany, publié il y a un an, et l'absence de mesures dans ce dossier. Tout cela demande du temps, et c'est ce qui se produit ici.

Permettez-moi de passer rapidement à la question de la classification. Je crois comprendre que personne n'en a évalué les coûts.

M. Lahey : C'est exact.

Le sénateur McInnis : Ce sera très coûteux, c'est certain.

Rendu à l'étape de la classification, disons que nous avons les autorisations nécessaires. J'habite à Spry Harbour et j'ai réuni 300 opposants à la salle communautaire. Il y a tous les autres critères, les étapes actuelles, on a peut-être exclu la salmoniculture et il n'y a aucun problème, mais la communauté s'oppose au projet. Que se passera-t-il alors? Comment cela cadre-t-il dans l'équation? Dans le rapport, vous parlez d'acceptabilité sociale. Que se passera-t-il dans un tel cas?

M. Lahey : Nous n'avons pas recommandé un cadre réglementaire en vertu duquel la solution retenue est fonction de l'acceptation ou du rejet par la majorité de la population. Nous avons plutôt souligné que l'appui de la collectivité est un facteur essentiel. Pour obtenir cet appui, l'industrie doit respecter un processus réglementaire rigoureux qui permettra à tous — qu'ils soient pour ou contre — d'avoir une chance égale de présenter leurs arguments et leurs preuves, et de consulter la décision écrite dans laquelle on explique en quoi le rejet ou l'approbation de la demande reflète les principes régissant la délivrance des permis énoncés dans la loi ainsi que les enjeux soulevés et les preuves présentées lors des audiences.

Le sénateur McInnis : Mais ce n'est en rien lié aux droits des propriétaires riverains privés?

M. Lahey : Eh bien, de façon générale, l'un des critères est l'effet préjudiciable de l'exploitation proposée sur les autres utilisateurs de la ressource publique, soit les eaux et le rivage. C'est plus difficile à évaluer que des critères scientifiques précis comme la profondeur de l'eau ou la circulation de l'eau, mais il n'en demeure pas moins que c'est important, et il faut en tenir compte. Les gens ont l'occasion de manifester leur désaccord. Je ne dis pas que ce n'est pas pertinent. En soi, c'est pertinent. Des gens ont dit qu'ils s'y opposaient parce que cela nuit aux activités

issue that we heard a lot. "It's bad for the tourism business here and the noise levels are not something that we're prepared to live with."

Those issues would all have to be seriously considered. If they are serious enough, they might well lead to the decision to reject an application. If they are not that serious, they might well lead to terms and conditions imposed on an approved operation that addresses those issues — noise level, location relative to lobster fishery, scale of the operation to take account of the depth of the water and the flow of the current. All of those things would have to be taken into account.

I think it's safe to say that the regulatory framework we're proposing will require accountability from everybody, because people will, yes, have the opportunity to come forward and put on the table their concerns or their support, but in an open and transparent way where a decision maker will have to weigh their concerns or issues relative to the information and the evidence put on the table from the other side.

Senator McInnis: But that right of the private property holder will be just a segment or a part of this formula. If the currents are good, if the depth is good and if there is no interference with lobster and salmon, will this be part of it? As you know, that has been the major controversy in Nova Scotia.

Mr. Lahey: Yes, it's definitely part of it, but the extent to which it is part of it depends on the nature of the adverse impact that people are concerned about. I would not sit here and say that significant opposition is irrelevant to the regulatory process, but it becomes likely more relevant when it's based upon more tangible, verifiable concerns about adverse consequences for the life of the community, other viable businesses and adverse impact on other species.

Recreation is an issue that came up a lot. It's quite legitimate that people who have waterfront property are concerned about the recreational opportunities that creates, and it shouldn't matter that they're not making money from it. It's a valid concern to wonder about the adverse impact on recreational opportunities. All of that is part of the mix.

Senator McInnis: One of the things that I think is important and I didn't see in here is a transition committee, a committee that would not just be comprised of government officials. You know the groups. There is a wide range of groups and individuals. Did your committee give any thought to that group working with government to ensure that this be done in an open but effective way? You mentioned in there a person who would be appointed. It wouldn't be a deputy minister, but they would be appointed to oversee this. Did you give any thought to that?

de la pêche au homard. Nous l'avons souvent entendu. D'autres ont indiqué que c'est nuisible au tourisme dans la région et que les niveaux de bruit ne sont pas acceptables.

Ces questions doivent toutes être examinées minutieusement. Un problème plutôt important pourrait entraîner le rejet de la demande. Pour les problèmes de moindre importance, le permis d'exploitation pourrait être assorti de conditions relatives à la mise en place de solutions aux problèmes que sont les niveaux de bruit, l'emplacement par rapport aux zones de pêche au homard, l'ampleur de l'exploitation en fonction de la profondeur de l'eau et du mouvement du courant. Tous ces facteurs devront être pris en compte.

Je pense que l'on peut affirmer que le cadre réglementaire que nous proposons exigera que tous rendent des comptes. Certes, les gens auront l'occasion de se manifester et de faire état de leurs préoccupations ou leur appui, mais ils devront le faire avec ouverture et transparence pour que le décideur puisse établir un juste équilibre entre les préoccupations et les problèmes qu'ils auront soulevés et les informations et les preuves présentées par l'autre partie.

Le sénateur McInnis : Toutefois, les droits du propriétaire foncier privé ne seront qu'une partie de l'équation. Si le courant est bon, que la profondeur est adéquate et que l'on ne nuit pas aux activités liées au homard ou au saumon, ce facteur sera-t-il pris en compte? Cela a suscité beaucoup de controverse en Nouvelle-Écosse, comme vous le savez.

M. Lahey : Oui, cela en fait certainement partie, mais l'importance de ce facteur dépend de la nature des effets négatifs qui préoccupent les gens. Je ne dirais pas qu'une forte opposition n'a aucune incidence sur le processus réglementaire, mais elle devient probablement plus pertinente lorsqu'elle est fondée sur des facteurs concrets et vérifiables quant aux conséquences néfastes sur la vie de la collectivité, d'autres entreprises viables et d'autres espèces.

Il a beaucoup été question des activités récréatives. Il est tout à fait légitime que les propriétaires riverains soient préoccupés par les possibilités d'activités récréatives qui y sont associées, et le fait qu'ils n'en tirent pas un revenu ne devrait pas être pris en compte. S'inquiéter des conséquences négatives sur les loisirs est une préoccupation légitime. Tout cela fait partie de l'équation.

Le sénateur McInnis : Un des aspects que je considère comme important et qui ne figure pas dans le rapport, c'est un comité de transition, un comité qui ne serait pas exclusivement formé de fonctionnaires. Vous connaissez les groupes. Il y a un vaste éventail de groupes et de personnes. Votre comité a-t-il étudié la question de la collaboration entre ce groupe et le gouvernement afin que cela soit mis en œuvre de façon ouverte, mais efficace? Vous avez indiqué qu'une personne serait nommée pour surveiller ce processus, mais que ce ne serait pas un sous-ministre. Avez-vous réfléchi à la question?

I think this is ice cream. This is a wonderful report, generally speaking, and that's why all these groups have agreed with it, but we've seen this before: They just sit there and nothing happens.

Mr. Lahey: Senator, we did recommend the formation of a committee that would not oversee the implementation of the framework that we recommended, because our view would be that that is legitimately the responsibility of elected officials and the officials who work with them, but we did recommend a multi-stakeholder liaison committee on the implementation of the regulatory framework.

As part of our process, we established a round table that met every month for about six months to give us advice. There were people there from the lobster industry, the tourism industry, the aquaculture industry, the Ecology Action Centre and so on. What we had in mind is that that kind of body should exist on a permanent basis as a place where the implementation of the framework can be discussed not just with government but in a forum that includes all the constituencies and government.

I can't say that the people at the round table agreed on everything, but it was impressive how much agreement they did reach in our process. It was interesting how often they learned that they had different understandings of the facts on each side of the issue. We thought that making something like that a permanent part of the regulatory framework could help to build the momentum towards less division and disagreement about the industry in Nova Scotia and more consensus on how the industry should develop for the good of the province.

The Acting Chair: Welcome back, Mr. Chair.

Senator Fabian Manning (*Chair*) in the chair.

The Chair: Senator Meredith.

Senator Meredith: Thank you for your presentation.

To follow up on Senator McInnis' question in respect to individuals and their property rights, talk to me about the process. The first thing you mentioned as I walked in on your presentation was about consultation with the public. That is almost like a buzz word around here. Folks are saying, "We weren't consulted." In this process, we understand it is a little different. However, it is very important in terms of having those individuals who are for the industry and those opposed for various reasons. Talk to us about how that consultation would roll out. Did you discuss that? Was that part of the recommendations?

Mr. Lahey: To be clear, senator, in the framework that we proposed, or in the process that we used to create our report?

Je pense que c'est de la poudre aux yeux. En général, c'est un excellent rapport — d'où l'appui qu'il reçoit de tous ces groupes —, mais on a vu par le passé que ces rapports restent parfois lettre morte.

M. Lahey : Sénateur, nous avons recommandé la création d'un comité, mais ce comité ne serait pas chargé de la surveillance de la mise en œuvre du cadre que nous recommandons, car nous considérons que cela relève, en toute légitimité, de la compétence des représentants élus et des fonctionnaires qui travaillent avec eux. Toutefois, nous avons en effet recommandé la création d'un comité de liaison multipartite chargé de la mise en œuvre du cadre réglementaire.

Dans le cadre de notre processus, nous avons créé une table ronde pour obtenir des conseils; elle s'est réunie tous les mois, pendant environ six mois. On y trouvait des représentants de l'industrie du homard, de l'industrie de l'aquaculture, de l'Ecology Action Centre, et cetera. Nous pensions qu'un organisme de ce genre devrait être permanent. Il pourrait devenir une tribune où l'on pourrait discuter de la mise en œuvre du cadre réglementaire, pas seulement avec le gouvernement, mais avec toutes les instances et le gouvernement.

Je ne peux affirmer que les participants s'entendaient sur tous les sujets, mais il a été impressionnant de voir le degré d'unanimité auquel le groupe est parvenu pendant le processus. Il était intéressant de voir combien de fois ils se sont aperçus qu'ils avaient des perceptions différentes des faits présentés de part et d'autre. Nous avons pensé que l'intégration permanente d'un organisme de ce genre au cadre réglementaire pourrait aider à réduire, en Nouvelle-Écosse, la division et le désaccord au sujet de l'industrie et obtenir un consensus élargi sur la façon de favoriser le développement de l'industrie dans l'intérêt de la province.

Le président suppléant : Bon retour parmi nous, monsieur le président.

Le sénateur Fabian Manning (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Sénateur Meredith.

Le sénateur Meredith : Merci de votre exposé.

Par rapport à la question du sénateur McInnis sur les particuliers et leurs droits de propriété, pourriez-vous me parler du processus? La première chose que vous avez mentionnée dans votre exposé à mon arrivée était la consultation du public. C'est presque un mot à la mode, par ici. Les gens disent qu'ils n'ont pas été consultés. Nous croyons comprendre que c'est différent dans ce processus. Or, il est très important d'avoir la participation de ceux qui sont favorables à l'industrie et de ceux qui sont contre pour diverses raisons. Parlez-nous du déroulement de ces consultations. En avez-vous discuté? Est-ce l'une des recommandations?

M. Lahey : Pour que ce soit clair, sénateur, parlez-vous du cadre que nous avons proposé ou du processus que nous avons utilisé pour rédiger notre rapport?

Senator Meredith: In the process that you are proposing.

Mr. Lahey: The first thing to emphasize is we recommended that there should be public involvement from the moment someone decides, “I would like to develop this part of the coastal region for the purposes of an aquaculture operation.” We proposed a mechanism that currently exists in Scotland, where someone who wants to develop an aquaculture site applies for something called an option to lease. That allows them to engage the public from the moment they start considering proposing a site without losing proprietary ownership of the opportunity to develop that site.

Public participation would start right from the very beginning. A lot of what we heard from communities was resentment and anger about how advanced projects would be before they felt that the community was given an opportunity to participate. On some occasions they would say, “There were things we could have told them that, if we had had a chance to tell them earlier in the process, it might have sent them in a direction that minimized or avoided some of the concerns that subsequently arose.”

From there, there would be an obligation on a proponent to engage in an inclusive community consultation that would result in a scoping report, and the scoping report would be an essential part of the application for a licence.

There would then be a screening analysis of the application and the scoping report. One of the elements of the screening — this is by the regulator — is to determine whether or not there has been adequate, fulsome engagement with interested parties. That by itself would be a reason to send the process back to the beginning if the regulator decided that you need to do more work on community consultations. The public would have an opportunity to have input into the screening — not a hearing, but an opportunity to provide comments.

The other thing that’s important to emphasize is that all of this is now happening on an open, public record that anyone can have access to. This is our recommendation.

Once an application is over the screening process stage, it goes to a hearing in all cases. Currently, the Nova Scotia legislation says there may be a hearing, but there doesn’t have to be a hearing; it’s discretionary on the part of the minister. In the regulatory framework that we proposed, there would have to be a hearing.

The hearing could be a paper process for shellfish aquaculture. Our finding was that although shellfish aquaculture can cause concerns with neighbours — interference with activities, boating and so on — it doesn’t give rise to the same level of concerns around environmental impact.

Le sénateur Meredith : Je parle du processus que vous proposez.

M. Lahey : Il convient d’abord de souligner que nous avons recommandé la participation du public dès qu’une personne propose d’aménager une partie de la région côtière en vue de l’exploitation d’une entreprise aquacole. Nous avons proposé un mécanisme qui existe déjà en Écosse. Toute personne souhaitant aménager un site d’aquaculture doit présenter une demande pour l’obtention de ce que l’on appelle une option de location. Cela leur permet de consulter le public dès qu’ils ont ciblé un site d’exploitation, mais sans perdre le droit exclusif d’exploiter le site.

La participation du public serait assurée dès le début. Beaucoup de commentaires que nous avons entendus dans les collectivités étaient empreints de ressentiment et de colère parce que les gens avaient le sentiment d’avoir eu l’occasion de participer seulement lorsque les projets étaient très avancés. Dans certains cas, les gens disaient que s’ils avaient été consultés plus tôt dans le processus, ils auraient pu informer les promoteurs de certains aspects, ce qui aurait permis d’atténuer ou d’éviter certains des problèmes subséquents.

Après cette étape, le promoteur serait tenu d’entreprendre des consultations inclusives auprès de la collectivité en vue de la préparation d’un rapport sur l’établissement de la portée, qui serait un élément central du dossier de la demande de permis d’exploitation.

Viendrait ensuite une analyse préliminaire de la demande et du rapport d’établissement de la portée. L’un des éléments de l’analyse préliminaire — du côté de l’organisme de réglementation — consiste à déterminer s’il y a eu une collaboration adéquate et approfondie avec les parties intéressées. Si l’organisme de réglementation juge que plus de consultations auprès de la collectivité sont nécessaires, ce facteur justifierait en soi la reprise du processus entier. Le public aurait l’occasion de présenter des commentaires à l’étape de l’analyse. Il ne s’agirait pas d’audiences, mais bien d’une occasion de présenter des commentaires.

Il importe aussi de souligner que tous ces renseignements sont consignés dans un dossier public accessible à tous. C’est ce que nous recommandons.

Les demandes qui ont franchi l’étape de l’analyse préliminaire passent à l’étape des audiences, sans exception. La loi néo-écossaise actuelle énonce qu’une audience peut être tenue, mais n’est pas obligatoire; cela relève de la discrétion du ministre. Dans le cadre réglementaire que nous proposons, la tenue d’une audience serait obligatoire.

L’audience pourrait prendre la forme d’un examen sur dossier de la conchyliculture. Nous avons découvert que même si la conchyliculture peut inquiéter le voisinage — entraver les activités, la navigation et le reste —, les préoccupations entourant les répercussions environnementales sont bien moindres.

Senator Meredith: Talk to us about the hearing process. How would that roll out, and what kind of time frame are we looking at? Because from an economic standpoint, I'm entering the industry, identified a site location, invested some monies already and I'm looking to invest more. From an economic standpoint, creating jobs on a coastline for our community will impact upon me in terms of whether I make that investment or not for a protracted time frame.

Mr. Lahey: We essentially recommend two kinds of hearings: a paper process, which we call an administrative hearing; and an in-person, face-to-face hearing, which we call an adjudicative hearing. Our expectation is that the paper process usually will be more expeditious than the adjudicative one and less expensive — not necessarily so, but usually. To some extent, that's the first fork in the road in addressing the kinds of concerns you've just indicated.

For finfish applications that are in areas previously classified as green, an administrative hearing would be an option, because the classification process will have already given communities the opportunity to participate in the process for the purposes of classification of the coastal area for suitability.

If the finfish application is in an area that has been classified as generally unsuitable or suitable only depending upon the nature of the particular project, our framework would require an adjudicative hearing, the theory being that there are more likely to be more serious issues that have to be addressed for such applications, and it's more appropriate for the highest level of process that our framework contemplates being applied to those situations.

The other thing I want to say, which is more directly responsive to the question, is that our framework would require the regulatory agency, at the scoping level, to define how long the hearing process would take so that at that stage companies are in a position where they will know that they'll have a "yes" or a "no" answer within a prescribed period of time.

One of the concerns that many people in the industry told us about under the current regulatory framework is that they are not getting decisions. It's not that they are getting negative decisions; it's just that things aren't moving. Our analysis is that the reason they are not moving is, in part at least, a manifestation of this loss of social licence. The regulatory process is not as prepared as it once was to stare community opposition in the face and make a decision one way or the other.

Requiring the regulator to say, at the beginning of the hearing process, "We will have a decision for you one way or another" provides some guarantee and assurance to applicants and puts everyone else on notice that this process is going to be completed within this time frame. Keep that in mind when you make your choices about what evidence and issues you're going to raise. It hopefully will encourage people to concentrate on what is really important.

Le sénateur Meredith : Parlez-nous du processus d'audience. Comment se déroulerait-il? À quel délai pourrait-on s'attendre? Sur le plan économique, disons que j'arrive dans l'industrie, que je trouve un emplacement, que j'investis déjà de l'argent, et que je souhaite investir davantage. Du point de vue économique, la création d'emplois au sein des collectivités côtières aura une incidence sur ma décision d'investir ou non pendant plus longtemps.

M. Lahey : Nous recommandons essentiellement deux types d'audiences : un examen sur dossier, ou audience administrative; et une audience en personne, ou audience en règle. Nous nous attendons généralement à ce que l'examen sur dossier soit plus rapide que l'audience en règle, et moins coûteux — en général, mais pas toujours. Il s'agit dans une certaine mesure de la première occasion d'aborder le genre de préoccupations que vous venez de mentionner.

Pour ce qui est des demandes de pisciculture portant sur des zones qui étaient auparavant de catégorie verte, une audience administrative est une possibilité puisque, dans le cadre du processus de classification, les collectivités ont déjà pu aider à déterminer la pertinence des sites de la région côtière.

Si la demande de pisciculture porte sur une zone considérée comme généralement inadéquate, ou pertinente seulement en fonction de la nature particulière du projet, notre cadre exigerait une audience en règle. En fait, puisqu'une telle demande risque davantage de s'accompagner d'enjeux majeurs, et il convient mieux d'y appliquer la procédure la plus complète prévue à notre cadre.

L'autre chose que je veux dire, pour répondre plus directement à la question, c'est que notre cadre nécessiterait que l'organisme de réglementation s'attarde à la portée et détermine la durée du processus d'audience. Ainsi, les entreprises sauront qu'elles recevront une réponse positive ou négative dans un délai réglementaire.

Un des problèmes du cadre réglementaire actuel dont bien des gens du milieu nous ont parlé, c'est que les décisions ne sont pas prises. Le problème n'est pas qu'ils essuient des refus, mais plutôt que les choses ne bougent pas. Selon notre analyse, le fait que les choses ne bougent pas témoigne, en partie du moins, d'une perte d'approbation sociale. Le processus réglementaire n'est pas aussi prêt qu'il l'a déjà été à regarder l'opposition des collectivités en face et à prendre une décision favorable ou non.

Si l'on exige que l'organisme de réglementation dise d'emblée qu'il fournira une réponse, qu'elle soit favorable ou non, ce sera en quelque sorte une garantie et une assurance pour les demandeurs, et permettra d'informer tout le monde que le processus sera complété dans ce délai. Ne l'oubliez pas lorsque vous choisirez les éléments de preuves et les enjeux que vous souhaitez soulever. Il est à espérer que les gens s'attarderont à ce qui compte vraiment.

Senator Meredith: You talked about enforcement of the licence. Talk to us a little more about that in terms of the regulatory standpoint. I'm an operator. There are certain requirements. Is it three strikes and you're out? I've met all the requirements, but now I've got to operate under strict guidelines, and what if I breach those? Talk to us about that.

Mr. Lahey: There is no question that we really emphasize the need for more oversight, more monitoring and a capacity to enforce through, for example, prosecution, where that is the warranted and just regulatory response. Our observation was that the regulatory framework in Nova Scotia — I should say historically — has been quite passive. There are a lot of contributing variables to that. One of them might be as simple as lack of resources. It's a very small department that regulates the industry in Nova Scotia. It has a very limited number of bodies and simple things like it doesn't have many boats. So immediately questions are raised about what kind of independent oversight can the regulator actually apply to the industry if it's dependent on the industry for resources as basic as boats?

So there is a heavy emphasis on the building up of regulatory capacity and the existence of the regulatory will to use the full spectrum of enforcement mechanisms where the full spectrum is necessary to achieve regulatory compliance.

Conversely, we tried hard in our report to emphasize that for companies that are appropriately licensed and that are complying with the legislation and their terms and conditions, the regulatory process should validate that. For example, when it comes time for licence extension, they should have an expectation that their renewal will be longer because they have demonstrated that they are a dependable operator and that they're operating in a site that is not just theoretically suitable for aquaculture but that they have proven it's suitable for aquaculture because of their compliance with the regulatory framework.

The last thing I'll say on this is that when we talked to other regulatory agencies, a common theme was that as the industry grows, the capacity of the regulatory agency needs to grow as well. So that's size and number of regulators and physical resources, but it's also sophistication of knowledge, access to current, state-of-the-art research and knowledge about the industry. That was a common theme that we saw when we studied the trajectory of regulatory reform in other jurisdictions. I'm talking about New Brunswick, Newfoundland, Scotland and Maine. They were the jurisdictions that most people involved in our process cited most often. Either positively or negatively, those are the jurisdictions they cited most often.

Senator Raine: Thank you very much. This is most interesting.

Le sénateur Meredith : Vous avez parlé de faire appliquer les conditions d'octroi du permis. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus là-dessus sur le plan réglementaire. Disons que je suis un exploitant; j'ai des exigences à respecter. Les détenteurs de permis ont-ils trois chances maximum? Même si je remplis toutes les exigences, je dois maintenant respecter des lignes directrices strictes. Qu'arrive-t-il si je les enfreins? Parlez-nous de cette situation.

M. Lahey : Il ne fait aucun doute que nous insistons vraiment sur la nécessité de renforcer la surveillance, le suivi et les moyens de faire respecter la loi, notamment à l'aide de poursuites, lorsque c'est justifié et nécessaire sur le plan réglementaire. Nous avons constaté que le cadre réglementaire de la Nouvelle-Écosse a toujours été très passif. Bien des facteurs contribuent à cette situation. Par exemple, ce peut être aussi simple qu'un manque de ressources. Le ministère qui réglemente l'industrie en Nouvelle-Écosse est très petit. Il dispose d'un personnel très limité et n'a tout simplement pas beaucoup de bateaux. On peut donc immédiatement se demander : dans quelle mesure l'organisme de réglementation peut-il assurer une surveillance indépendante de l'industrie s'il dépend d'elle pour des ressources aussi fondamentales que des bateaux?

On insiste donc beaucoup sur le renforcement de la capacité de réglementation et sur la volonté des organismes à utiliser la gamme complète de mécanismes d'application de la loi, puisque tous ces éléments sont nécessaires pour assurer le respect de la réglementation.

Inversement, nous nous sommes efforcés de souligner dans notre rapport que le processus réglementaire devrait reconnaître les entreprises qui détiennent un permis valable et qui respectent la loi et les modalités d'exploitation. Au moment de prolonger le permis, par exemple, une entreprise devrait s'attendre à ce que le nouveau permis dure plus longtemps puisqu'elle a démontré être fiable et exploiter un site dont la pertinence en aquaculture n'est plus à démontrer; l'entreprise en a d'ailleurs fait la preuve en respectant le cadre réglementaire.

La dernière chose que je dirai à ce sujet, c'est que lorsque nous avons parlé à d'autres organismes de réglementation, un thème revenait constamment. En fait, la capacité des organismes doit croître au même rythme que l'industrie. On parle donc de la taille et du nombre d'organismes de réglementation et de ressources physiques, mais aussi du perfectionnement du savoir, et de l'accès à des recherches et des connaissances sur l'industrie qui soient actuelles et à la fine pointe. Voilà un thème récurrent que nous avons remarqué lorsque nous avons étudié la trajectoire de la réforme réglementaire dans d'autres régions, comme le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, l'Écosse et le Maine. Ce sont les régions qui ont été citées le plus souvent par la plupart des intervenants du processus, en bien ou en mal.

La sénatrice Raine : Merci beaucoup. C'est fort intéressant.

During your study, did you have a chance to look at what is happening in British Columbia and are the proposed regulations going to be similar or aligned in any way?

Mr. Lahey: We had a study commissioned for us by someone who compared the regulatory frameworks in the jurisdictions I've just mentioned and British Columbia. We also paid careful attention to British Columbia from the point of view of the jurisdictional issues. In British Columbia, our understanding, as a result of a decision by the Supreme Court of British Columbia, the Department of Fisheries and Oceans is the lead regulator of aquaculture, whereas in Eastern Canada it tends to be the reverse; the provinces are the lead regulator and DFO and other federal departments play an important role. I wouldn't want to say they're supplemental, but they're not the lead regulator of the industry. They're not the main industry regulator, is the way I would put it. We thought a lot about that in the context of whether it had any implications for Nova Scotia.

The only other thing I can say is that we saw remarkable similarity when we looked at the structure of regulation in those jurisdictions, including British Columbia, essentially with the basic elements of the regulation of aquaculture. It's done as an industry regulation model as opposed to an environmental regulation model imposed on the industry. It's done through a licensing mechanism. Other characteristics of the regulatory framework are remarkably similar.

The only other thing I'll say is the wild species at issue in British Columbia are different than in Nova Scotia, and that makes comparability at the industry level a relatively tricky business.

Senator Raine: I appreciate that. I know in B.C., for instance, the acceptability of the siting is a provincial jurisdiction.

Mr. Lahey: Right.

Senator Raine: That's where I was thinking there could be commonalities. So you're taking an approach where you call it suitability.

Mr. Lahey: Yes.

Senator Raine: I think that's kind of like zoning, coming up with a red light, yellow light, green light process for potential suitability. It's not a given, but you're already having a good look at what would work from where it's located.

Mr. Lahey: Yes. It's trying to make that assessment of suitability more proactive. It's the very front end of the process and then licensing takes place in that context, as opposed to using licensing as your vehicle for doing both: assessing suitability of the coastal area and the suitability or appropriateness of the proposed project.

Au cours de votre étude, avez-vous eu la chance d'examiner la situation en Colombie-Britannique? Les règlements proposés seront-ils semblables, d'une façon ou d'une autre?

M. Lahey : Une étude a été commandée afin de comparer les cadres réglementaires des régions que je viens de mentionner et de la Colombie-Britannique. Nous avons également porté une attention particulière à la Colombie-Britannique sur le plan des questions de compétence. Sauf erreur, il semble que le ministère des Pêches et des Océans, ou MPO, est le principal organisme de réglementation de l'aquaculture dans la province en raison d'une décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Or, on constate plutôt la situation inverse dans l'Est du Canada, où les provinces sont le principal organisme de réglementation, tandis que le MPO et les autres ministères fédéraux jouent un rôle important. Je ne dirais pas que leur travail est complémentaire, mais ils ne sont pas la principale autorité de l'industrie. Ils ne sont pas le principal organisme de réglementation, disons. Nous nous sommes beaucoup demandé si cela avait eu une incidence en Nouvelle-Écosse.

La seule autre chose que je peux dire, c'est que nous avons constaté une similitude remarquable dans les fondements de la réglementation sur l'aquaculture lorsque nous avons examiné la structure réglementaire de ces régions, y compris la Colombie-Britannique. Le modèle est axé sur l'industrie plutôt que de lui imposer une réglementation environnementale. Il repose sur un mécanisme d'octroi de permis. D'autres caractéristiques du cadre réglementaire se ressemblent beaucoup.

Permettez-moi simplement de préciser que les espèces sauvages de la Colombie-Britannique dont il est question sont différentes de celles de la Nouvelle-Écosse, ce qui rend la comparaison des industries relativement délicate.

La sénatrice Raine : Je comprends. Je sais par exemple qu'en Colombie-Britannique, c'est la province qui détermine si un site est acceptable ou non.

M. Lahey : En effet.

La sénatrice Raine : J'ai cru qu'il pourrait y avoir des points communs à ce chapitre. Vous adoptez donc une démarche fondée sur ce que vous appelez la pertinence des sites.

M. Lahey : Oui.

La sénatrice Raine : Je trouve que déterminer la pertinence éventuelle d'un site suivant un mécanisme de feu rouge, jaune et vert est un peu comme le zonage. Le résultat n'est pas garanti, mais on a déjà une bonne idée des sites qui pourraient fonctionner.

M. Lahey : Oui. L'objectif est de rendre l'évaluation de la pertinence plus proactive. C'est la toute première étape du processus et le contexte dans lequel les permis sont octroyés; autrement, la délivrance du permis servirait à évaluer la pertinence tant de la zone côtière que de la proposition de projet.

In our process we had people wanting us to recommend a comprehensive coastal planning/zoning process for Nova Scotia, and we didn't feel that was part of our mandate. So we came up with a classification system specific to aquaculture that encompasses the interaction between aquaculture and other coastal economic activities like lobster fishing, angling, tourism and so on.

Senator Raine: We really have to respect the role of First Nations in British Columbia. If anything, they're the first doorway to go through. It's interesting, because they have a lot of traditional knowledge from living on the coast that is very valuable.

Mr. Lahey: Right. Chief Terry Paul from Membertou was on our advisory committee. He was remarkably helpful. We had, through his good offices, opportunities to talk with other Mi'kmaq leaders in Nova Scotia. They were very helpful to us and made it very clear that their discussions with the provincial government were not going to be through my colleague and me, but directly with the provincial government. They have an interesting perspective on this.

In Nova Scotia, at least on the shellfish side, the Mi'kmaq were involved in the very beginnings of the industry in the 1960s and early 1970s.

Senator Raine: Thank you.

Senator Meredith: What were some of the concerns that First Nations people had? I believe there is correlation with that being reflected across the country in terms of only being in B.C. I know they said they're not speaking to you, and possibly rightfully so. They have treaty rights and so forth. I just thought of this concern. What were the concerns they expressed, if any?

Mr. Lahey: I know you're not asking me to do this, but I always feel compelled to say that I would not presume to speak on behalf of First Nation communities.

Senator Meredith: We know that.

Mr. Lahey: People who spoke to us from that perspective shared many of the same concerns that other Nova Scotians shared with us, in particular the concern about the potential adverse environmental impact of marine-based finfish aquaculture. They expressed a particular concern about wild salmon. Why I say a particular concern, it was very similar to the concern raised by the Nova Scotia Salmon Association, but the Atlantic salmon has a particular spiritual importance to the Mi'kmaq community. They put their concerns about potential adverse impact on wild salmon in that context.

Dans le cadre de nos consultations, certains voulaient que nous recommandions un processus exhaustif de planification côtière et de zonage en Nouvelle-Écosse, mais nous n'avions pas l'impression que cela faisait partie de notre mandat. Nous avons donc proposé un système de classification propre à l'aquaculture qui tient compte des rapports entre l'aquaculture et d'autres activités économiques côtières, comme la pêche au homard, la pêche sportive et le tourisme, entre autres.

La sénatrice Raine : Nous devons vraiment respecter le rôle des Premières Nations en Colombie-Britannique. En fait, ils représentent la première porte à franchir. C'est intéressant, car le fait qu'ils habitent sur le littoral leur apporte un grand savoir traditionnel fort utile.

M. Lahey : C'est vrai. Le chef Terry Paul de la bande de Membertou siégeait à notre comité consultatif. Sa présence a été particulièrement utile. Grâce à son influence, nous avons eu l'occasion de discuter avec d'autres chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse. Ils nous ont beaucoup aidés, et nous ont très clairement indiqué qu'ils allaient s'adresser au gouvernement provincial directement, et non pas par l'entremise de mon collègue et moi. Ils ont un point de vue intéressant sur le sujet à l'étude.

En Nouvelle-Écosse, les Micmacs font partie de l'industrie depuis ses débuts, dans les années 1960 et au début des années 1970, du moins dans le secteur des mollusques et des crustacés.

La sénatrice Raine : Merci.

Le sénateur Meredith : Quelles étaient certaines de leurs préoccupations? Je crois qu'il y a un rapport entre cette situation et le reste du pays, sur le plan de ce qui se limite à la Colombie-Britannique. Je sais qu'ils ont dit ne pas vouloir vous parler, et peut-être à juste titre puisqu'ils ont des droits issus de traités et ce genre de choses. Je pense simplement à cette inquiétude. Quelles préoccupations ont-ils exprimées, le cas échéant?

M. Lahey : Je sais que ce n'est pas ce que vous me demandez, mais je me sens toujours tenu de préciser que je ne prétends pas parler au nom des Premières Nations.

Le sénateur Meredith : Nous le savons.

M. Lahey : Les Autochtones qui nous ont parlé partageaient souvent les inquiétudes exprimées par d'autres Néo-Écossais, surtout quant à l'effet possiblement néfaste sur l'environnement de la pisciculture en milieu marin. Ils étaient particulièrement inquiets à propos du saumon sauvage. Leur préoccupation ressemblait beaucoup à celle que la Nova Scotia Salmon Association a exprimée, à la différence que le saumon de l'Atlantique revêt une importance spirituelle particulière aux yeux de la communauté micmaque. Leur inquiétude quant aux possibles conséquences néfastes sur le saumon sauvage s'inscrivait donc dans ce contexte.

They had particular concerns around potential adverse impact on what they called submerged archaeology of Aboriginal significance and a particular concern about potential adverse impact on their Aboriginal fishery for ceremonial and sustenance purposes.

It's only the First Nations communities that could have those concerns. Those are interests that are particular to them, and they certainly expressed those concerns with us.

Senator Meredith: Thank you very much.

Senator McInnis: The National Aquaculture Strategic Action Plan is a body that was put in place in 2010, and DFO and all of the provinces are involved. They were supposed to report. It seems like we tend to be going from one group doing one thing and we have another group doing another. It seems fragmented. Have you made a presentation of your report to DFO?

Mr. Lahey: No, we haven't.

Senator McInnis: It's not your responsibility, but will the province do that or will you urge them to do that?

Mr. Lahey: In our report we deal with intergovernmental and regional cooperation. We really emphasize that if we're right that a regulatory framework such as the one that we've proposed is necessary for moving the industry forward in Nova Scotia — that's our conclusion; it may be wrong, it may be right — then Nova Scotia needs to move forward with regional cooperation and collaboration with the federal government in the context of Nova Scotia's need for that kind of regulatory framework.

Senator McInnis: But you suggest in your report a memorandum of understanding, and you would operate that way?

Mr. Lahey: We endorse that approach because, looking at it more from an industry point of view, one of things we heard from the industry consistently was the perceived lack of coordination of regulatory activities between governments.

We're not in a position to validate these concerns, but one of the concerns that they raised frequently was the application of federal fishery regulations — designed with wild fisheries in mind — to aquaculture stocks. The only reason I mention that is not to validate that concern. It's an example of the industry saying to my colleague and I, "We want as much cohesion and alignment between the various different regulatory bodies that are involved in aquaculture as we can achieve."

In that context my colleague and I recommended that the memorandum of understanding model, that historically has been used, continue to be utilized in the future. Maybe I'm not getting to the point that I'm really trying to make. Why? Because that concentrates a considerable amount of the regulatory work at the

En fait, ils craignaient surtout de possibles conséquences néfastes sur ce qu'ils appellent l'archéologie submergée d'importance pour les Autochtones, et plus particulièrement sur les droits de pêche ancestraux à des fins rituelles et alimentaires.

Seules les Premières Nations pourraient avoir de telles préoccupations. Ces intérêts leur sont propres, et ils n'ont pas manqué de nous en faire part.

Le sénateur Meredith : Merci beaucoup.

Le sénateur McInnis : Le Plan d'action stratégique national en aquaculture a été mis en place en 2010, et regroupe le MPO de même que l'ensemble des provinces. Un rapport devait être présenté. Or, il semble qu'un groupe va dans une direction alors qu'un autre agit autrement, et que les efforts ne sont pas concertés. Avez-vous présenté votre rapport au MPO?

M. Lahey : Non.

Le sénateur McInnis : Je sais que ce n'est pas votre responsabilité, mais la province va-t-elle le faire, ou l'incitez-vous à le faire?

M. Lahey : Dans notre rapport, nous abordons la collaboration intergouvernementale et régionale. Nous insistons vraiment sur le fait que si nous avons raison et qu'il faut un cadre réglementaire comme celui que nous proposons pour faire bouger l'industrie de la Nouvelle-Écosse — c'est notre conclusion, mais elle pourrait être vraie ou fausse —, la province devra alors collaborer à l'échelle régionale et fédérale, puisqu'elle a besoin d'un tel cadre.

Le sénateur McInnis : Mais vous proposez un protocole d'entente dans votre rapport; vous iriez donc dans cette direction, n'est-ce pas?

M. Lahey : Nous privilégions cette approche, car si nous nous attardons au point de vue de l'industrie, celle-ci nous dit toujours avoir l'impression que les activités de réglementation des gouvernements manquent de coordination, entre autres.

Nous ne sommes pas en mesure de confirmer ces préoccupations, mais une des inquiétudes qui revenait souvent était le fait d'appliquer à l'aquaculture une réglementation fédérale en matière de pêche qui a été conçue expressément pour les pêches sauvages. Ce n'est pas pour confirmer cette préoccupation que je le mentionne, mais plutôt pour vous donner un exemple où l'industrie nous a dit, à mon collègue et à moi, vouloir le plus de cohérence et d'harmonisation possible entre les différents organismes de réglementation qui régissent l'aquaculture.

C'est donc dans ce contexte que mon collègue et moi avons recommandé de continuer à l'avenir d'employer le modèle de protocole d'entente qui existe depuis toujours. Je ne parviens peut-être pas à exprimer ce que j'essaie vraiment de dire. Pourquoi? Parce que cela nécessite un travail réglementaire

provincial level. It means that the industry has that regulator to work with as opposed to making interaction with multiple regulators more necessary than it already is.

Senator McInnis: And it's important. Your recommendations are calling for a tremendous number of inspections, surprise inspections. You're going to have to have CFIA involved. You're going to have to have Health, Environment. I will just read a sentence from the report.

It will require the development or extensive rebuilding of administrative and information systems, the reorganization of bureaucratic structures and significant changes in the relationship between the DFA and other parts of government, particularly the Department of Environment.

It goes on about new additional capacity, and we mentioned staff and so on. I'd rather this not die. I'd like for this to happen. You were a deputy minister. Why don't you go back and take that job? It's going to be very important.

Finally, you mentioned in the report about the appeal process to the minister. I don't think you mentioned the quasi-judicial aspect. You mentioned the Supreme Court, that there could be appeals, but yet you have a timeline for the approval of the application. Have you ever tried to get before the Supreme Court in a hurry?

Mr. Lahey: No.

Senator McInnis: As you know, this stuff takes time, and it's going to take the involvement of Justice and so on. This is a big deal.

Mr. Lahey: It is a judgment call as to the right balance between a suitably rigorous process, one that gives everyone the opportunity to participate and allows the decision to be made on the basis of all the evidence, and expedition. At least in some situations and contexts, too little process ends up taking too long because it invites appeals. It invites the restarting of the process. On the other hand, if you overdo it with process, that's definitely not going to be expeditious.

We have tried to develop a process that is sufficiently rigorous so that when it comes to appeals it should be the expectation that most of those appeals won't be allowed. Why? Because the process has been sufficiently rigorous to validate the conclusions that it comes to.

With time, if the process works well, it should become more efficient and more expeditious. People will learn what issues are worth raising and what issues you really shouldn't bother raising because the evidence and the arguments are to the contrary.

considérable à l'échelle provinciale. Cela signifie que l'industrie travaille avec un seul organisme de réglementation plutôt que de faire en sorte qu'elle doive s'adresser à encore plus d'organismes.

Le sénateur McInnis : Et c'est important. Vos recommandations préconisent un très grand nombre d'inspections, voire des inspections surprises. Il faudra la participation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou ACIA, de même que des ministères de la Santé et de l'Environnement. Permettez-moi de lire une phrase tirée du rapport.

Le tout nécessitera une mise au point ou une refonte majeure des systèmes relatifs à l'administration et à l'information, la réorganisation de l'appareil bureaucratique, de même que et des modifications importantes à la relation entre le MPO et d'autres organismes gouvernementaux, plus particulièrement le ministère de l'Environnement.

Le rapport parle ensuite d'une capacité supplémentaire nouvelle, et nous avons mentionné le personnel et le reste. Je préférerais que le projet n'avorte pas et qu'il se réalise. Vous qui étiez sous-ministre, pourquoi ne retournez-vous pas faire ce travail? Cette fonction sera des plus importantes.

Vous avez aussi mentionné, dans le rapport, le processus d'appel auprès du ministre. Je ne crois pas que vous ayez abordé l'aspect quasi judiciaire de la question. Vous avez parlé de la Cour suprême et dit qu'il pourrait être possible d'interjeter appel, mais vous exigez pourtant un délai pour l'approbation de la demande. Avez-vous déjà essayé de comparaître à la hâte devant la Cour suprême?

M. Lahey : Non.

Le sénateur McInnis : Vous n'êtes pas sans savoir que ce genre de chose prend du temps et nécessitera notamment la participation du ministère de la Justice. C'est toute une histoire.

M. Lahey : Il faut décider quel est le juste équilibre entre la rapidité et un processus suffisamment rigoureux, qui donne à tous la possibilité de participer et permet de rendre une décision en fonction de tous les éléments de preuve. Dans certaines situations, un processus qui n'est pas assez rigoureux finit par s'étirer parce qu'il donne lieu à des appels, et le processus recommence. D'un autre côté, s'il est trop rigoureux, il ne sera certainement pas rapide.

Nous avons essayé d'élaborer un processus qui est suffisamment rigoureux pour faire en sorte que la plupart des demandes d'appel soient rejetées. Pourquoi? C'est parce que le processus a été suffisamment rigoureux pour permettre de valider les conclusions auxquelles on est arrivé.

Si le processus fonctionne bien, il devrait devenir avec le temps plus efficace et plus rapide. Les gens sauront quelles questions méritent d'être soulevées et quelles questions ne méritent pas de l'être parce que les éléments de preuve et les arguments sont insuffisants.

Senator McInnis: You're right and I agree. It was said in the report. This is the way to a sustainable aquaculture industry. The greatest challenge is going to be over the next three years in getting this implemented, getting it in there, getting the system in place, because once it's in place, then you're right, the appeals will be quite slim.

Congratulations. I think it's a wonderful report.

Senator Munson: I had specific questions at the beginning. This is a very easy question. You probably spent so much time on your panel that you didn't have much time to view our hearings, where we have been given a lot of information and we have a few months to go in our study.

There seem to be so many roadblocks to a real strong aquaculture industry in this country. We see what's happening in the rest of the world, so I'm curious to know what you would like to see in our report that may come out of your report that would give added value to what we want to say to the Canadian public that would give us another guiding principle to move this whole debate ahead?

We have these discussions about Nova Scotia. I'll probably get in trouble for saying this, but people talk about the recreational fishery and the view and so on and so forth. The Halifax that we see today, which is so beautiful, looks out over all those oil refineries. That's not nice to look at, but it's about the economy and it makes sense for the economy to work. Who wants to look at it, but it's there. Fish are there too, and the industry has to find a way of being more viable. Even though it may not look good to others, it is what it is.

I'd like to get a viewpoint from you on what we could add to our report from your perspective, because this is very complex work that you folks have done.

Mr. Lahey: That's quite an opportunity you've given me. I'm realistic, though, about how much influence I may have.

It's probably not surprising, given the report that we wrote and the amount of time we put into it, that a credible regulatory framework, in our view, certainly in Nova Scotia, is an essential part in the industry having the opportunity to develop that the industry wants and, at least from a Nova Scotia perspective, Nova Scotia needs.

As the Ivany report in Nova Scotia said, Nova Scotians need to be saying yes to some industries in the natural resources sector. We can't say no to them all and still expect to have a prosperous economy.

So a credible, reasonably rigorous but proportionate regulatory framework — and when I say “proportionate,” proportionate to the real risks associated with this industry — is a critically important part. It's sometimes said you can't regulate yourself to prosperity. I think that's probably true, but

Le sénateur McInnis : Vous avez raison et je suis d'accord avec vous. C'est ce qui est expliqué dans le rapport. C'est ce qui permettra d'assurer la viabilité de l'industrie de l'aquaculture. Le plus grand défi sera de mettre en œuvre le système au cours des trois prochaines années, car une fois qu'il sera en place, comme vous l'avez dit, il y aura peu d'appels.

Je vous félicite, car je crois qu'il s'agit d'un excellent rapport.

Le sénateur Munson : Mes questions au début étaient précises, et celle-ci est très simple. Vous avez probablement consacré tellement de temps aux travaux de votre groupe d'experts que vous n'avez pas souvent eu l'occasion de suivre nos audiences, qui nous ont permis d'obtenir beaucoup d'information, et notre étude s'échelonnera encore sur quelques mois.

La voie vers une industrie de l'aquaculture très solide semble parsemée d'embûches. Nous voyons ce qui se passe dans le reste du monde, alors j'aimerais savoir quels éléments, qui pourraient provenir de votre rapport, vous souhaitez voir dans notre rapport et qui donneraient plus de poids à ce que nous voulons dire aux Canadiens et qui nous aideraient à faire avancer le débat?

Nous discutons de la Nouvelle-Écosse. Je vais probablement m'attirer des ennuis en disant ceci, mais il demeure que les gens parlent de la pêche sportive et du paysage, et cetera. À Halifax aujourd'hui, qui est une si belle ville, on aperçoit toutes ces raffineries de pétrole. Ce n'est pas un beau point de vue, mais c'est bon pour l'économie. Personne ne veut voir cela, mais elles sont tout de même là. Les poissons aussi sont là, et l'industrie doit trouver un moyen d'assurer sa viabilité. Même si cela ne fait pas plaisir aux autres, il en est ainsi.

J'aimerais obtenir votre point de vue sur ce que nous pourrions ajouter dans notre rapport, car vous avez accompli un travail très complexe.

M. Lahey : Vous m'offrez toute une occasion, mais je n'ai aucune attente quant à l'influence que je peux exercer.

Étant donné le rapport que nous avons rédigé et le temps que nous y avons consacré, vous ne serez probablement pas étonné d'apprendre que selon nous un cadre réglementaire crédible, surtout en Nouvelle-Écosse, est essentiel si nous voulons que l'industrie puisse se développer comme elle le souhaite et, du moins du point de vue de la Nouvelle-Écosse, qu'elle le fasse en fonction de ses besoins.

Comme l'expliquait le rapport Ivany, la Nouvelle-Écosse doit dire oui à certaines industries du secteur des ressources naturelles. Elle ne peut pas toujours dire non et s'attendre à ce que son économie soit prospère.

Un cadre réglementaire crédible, raisonnablement rigoureux, mais proportionnel — je veux dire proportionnel aux risques inhérents à cette industrie — est donc d'une importance cruciale. On dit parfois qu'on ne peut pas réglementer la prospérité. Je crois que c'est probablement vrai, mais on ne peut pas vraiment

you can't really achieve prosperity in some of these industries without a credible, proportionate regulatory framework that people in the public can depend upon.

This has become a sector in Nova Scotia that's very polarized, but a lot of people in the public just want to know that there is dependable, realistic oversight. If they can be assured of that, they will be supportive. I think that's a critical point of it.

The theory, if I can say that — I am an academic, after all — behind our report is that some of the disagreement about the industry that currently exists, in particular the marine-based salmon industry, that is conducted at the policy level and/or the political level needs to be brought back down into the regulatory process. A core element of our framework recognizes that the concerns that people have with the industry are more or less serious depending upon the biophysical context, the socio-economic context within which the industry is locating.

If you have deep water, high flow rate, larger bays, a lot of the concerns are less serious than when you have a small bay, shallow waters, and "limited flushing," is the term that they use. Instead, we're now having the debate at the abstract level whether it is bad or it is good. That is polarizing and not conducive to moving the industry forward in the situations where it should be allowed to move forward.

Senator Meredith: Senator Munson raised the issue of economics. In a perfect world, a perfect scenario, what is your take on what the numbers would look like if we get this right economically for Canada? We see what's happening in Scotland and the growth of their industry and how jobs are being created. Have you quantified what that would look like here in Canada if we truly get it right?

Mr. Lahey: You're really now asking me to answer a question that is beyond the scope of my expertise.

Senator Meredith: You know we're going to push you to the limit.

Mr. Lahey: I'm not in a position to give a very informed opinion about that. I heard enough in the process that we were in to believe that the industry can make — well, first of all, is making a positive impact in many communities in Nova Scotia. I'm talking about the industry including the shellfish aspect of it. I also heard enough to know that the industry can make more of an impact moving forward.

Nova Scotia is a little different. We have to be realistic. We don't have the opportunity, it doesn't seem to me, to concentrate the industry as it is, for example, in New Brunswick or I believe as it is in Newfoundland, in parts of the province that are more suitable for the industry when you think of things like proximity to communities, depth of water and so forth.

If the industry develops in Nova Scotia, it's going to be dispersed geographically. That presents certain challenges from a social licence point of view. So that might limit the extent to

devenir prospère dans certaines de ces industries sans se doter d'un cadre réglementaire crédible et proportionnel sur lequel le public peut compter.

C'est un secteur qui polarise l'opinion publique en Nouvelle-Écosse, mais bien des citoyens veulent seulement savoir qu'une surveillance réaliste et fiable est exercée. Si on peut leur garantir cela, on pourra compter sur leur appui. Je crois que c'est essentiel.

La théorie, si je peux utiliser ce terme — après tout, je suis un universitaire — qui sous-tend notre rapport est que l'opposition actuelle à cette industrie, en particulier l'industrie du saumon, est fondée sur les politiques, mais elle doit plutôt être basée sur le processus réglementaire. Un des principaux éléments de notre cadre traduit le fait que les préoccupations des gens à l'égard de l'industrie sont plus ou moins grandes selon le contexte biophysique et socio-économique de l'endroit où l'industrie s'établit.

S'il y a des eaux profondes, un débit d'eau élevé et de grandes baies, les inquiétudes sont souvent moins importantes que là où la baie est petite, les eaux peu profondes et le débit restreint. Le débat que nous avons en ce moment tourne autour de la question de savoir si c'est bon ou mauvais. Cela polarise l'opinion et empêche l'industrie de progresser dans la direction qu'elle souhaite.

Le sénateur Meredith : Le sénateur Munson a parlé des aspects économiques. Dans un monde parfait, quels seraient les chiffres selon vous au Canada si tout se passe bien sur le plan économique? Nous voyons ce qui se passe en Écosse sur le plan de la croissance de l'industrie là-bas et de la création d'emplois. Avez-vous quantifié les résultats pour le Canada si nous faisons les choses correctement?

M. Lahey : Vous me demandez de répondre à une question qui ne relève pas de mon domaine.

Le sénateur Meredith : Vous savez que nous allons vous pousser jusqu'à vos limites.

M. Lahey : Je ne suis pas en mesure de vous donner un avis très éclairé. J'ai entendu suffisamment de choses durant le processus auquel j'ai pris part pour croire que l'industrie peut avoir des répercussions positives sur de nombreuses localités en Nouvelle-Écosse; en fait, elle en a déjà. J'inclus dans l'industrie le secteur des mollusques et crustacés. J'en ai aussi entendu suffisamment pour savoir que l'industrie pourra dans l'avenir avoir une incidence encore plus grande.

C'est un peu différent dans le cas de la Nouvelle-Écosse. Il faut être réaliste. Il semble qu'il n'est pas possible de concentrer l'industrie, comme c'est le cas, je pense au Nouveau-Brunswick ou à Terre-Neuve, dans des régions de la province qui conviennent mieux à cette industrie, notamment en raison de la proximité des collectivités, de la profondeur des eaux, et cetera.

Si l'industrie se développe en Nouvelle-Écosse, elle sera dispersée sur le territoire. Il pourra alors être difficile d'obtenir l'approbation sociale. Cela peut limiter la possibilité pour

which the industry has a bright future in Nova Scotia. It might limit the opportunity for growth in Nova Scotia, but I think we heard enough in our process to know that the growth and development of the industry could have a positive impact on the economy in Nova Scotia.

In many ways, even though we're not economists, that's one of the fundamental conclusions we arrived at in our report, that we should have a better regulatory framework precisely because the industry is worth having, and a regulatory framework that is strong and more dependable will help to make it happen.

The Chair: Those are our questions. I want to thank the witness for your expertise and being here. There is certainly some great knowledge from the work you have done, and your report is a very important part of our process here also. We thank you for your efforts in doing that and thank you for taking the time to be here this evening.

Mr. Lahey: Thank you very much, Mr. Chair.

The Chair: Colleagues, do I have agreement to go into camera?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera.)

l'industrie d'avoir un brillant avenir en Nouvelle-Écosse et de se développer, mais je crois que nous en avons entendu suffisamment au cours de notre processus pour savoir que la croissance et le développement de l'industrie pourraient avoir des retombées économiques positives en Nouvelle-Écosse.

Même si nous ne sommes pas des économistes, c'est l'une des principales conclusions que nous avons tirées dans notre rapport. Nous sommes d'avis qu'il faudrait un meilleur cadre réglementaire parce que l'industrie apporte des avantages, et ce cadre réglementaire doit être solide et fiable.

Le président : C'est tout pour les questions. Je tiens à remercier le témoin pour son expertise et pour s'être déplacé ici. Votre travail nous a apporté de très bonnes connaissances et votre rapport sera très important dans le cadre de nos travaux. Nous vous remercions pour vos efforts et pour avoir pris le temps de comparaître devant nous ce soir.

M. Lahey : Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Le président : Chers collègues, êtes-vous d'accord pour que nous passions à huis clos?

Des voix : D'accord.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESS

Tuesday, February 17, 2015

Dalhousie University, Schulich School of Law:

William Lahey, Associate Professor of Law.

TÉMOIN

Le mardi 17 février 2015

École de droit Schulich, Université Dalhousie :

William Lahey, professeur de droit agrégé.